

**Province de Québec  
MRC de Charlevoix  
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 12 décembre 2022, à vingt heures (20h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS: Mme Claudette Simard, mairesse  
Mme Sandra Gilbert;  
Mme Lyne Tremblay;  
M. Léonard Bouchard;  
Mme Denise Girard;  
M. Gaétan Boudreault;  
M. Sylvain Girard;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:  
M. Martin Guérin, directeur général  
Mme Mélanie Lavoie, Greffière-trésorière adjointe.

---

**2022-12-267**

**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par Mme Lyne Tremblay,  
APPUYÉE Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain tenue le lundi 12 décembre 2022 à vingt heures (20h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté.

**« ADOPTÉE »**

---

**Budget 2023**

**Présentation du budget 2023**

Mme Claudette Simard, mairesse, procède à la présentation d'un PowerPoint démontrant les principaux éléments du budget que l'on retrouve en résumé ici :

**Saint-Urbain, le 12 décembre 2022 – Budget 2023**

La mairesse de Saint-Urbain, madame Claudette Simard, a présenté aujourd'hui le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations.

Le conseil municipal est fier de présenter un budget de 2 736 595 \$ en hausse de 354 251 \$ par rapport à l'exercice précédent.

« Saint-Urbain ne fait pas exception à la règle. Les coûts ont augmenté pour nous aussi. Nous avons été dans l'obligation d'augmenter les taux de taxation après les avoir gelés depuis 2020. Nous sommes tout de même heureux de présenter un

budget qui respectera la capacité de payer de nos citoyens. C'est grâce aux investissements municipaux du passé que nous pouvons contrôler l'impact sur le compte de taxes des citoyens.» mentionne la mairesse de la Municipalité de Saint-Urbain, Mme Claudette Simard.

Ainsi, tous les taux de taxation augmenteront de 0,04 \$/100 \$ d'évaluation. Le taux pour une résidence moyenne de 175 000 \$ passera de 0,825 \$/100 \$ d'évaluation à 0,865 \$/100 \$. Aussi, la tarification de la collecte de la récupération augmentera de 12 \$.

« Sur une note positive, le nombre de constructions résidentielles continue dans la même lignée que les dernières années. Il y a un engouement marqué pour notre territoire et nous continuons à recevoir des appels pour de nouvelles résidences ou pour notre parc industriel.» ajoute Mme Simard.

Le conseil municipal tient à conserver une vision de développement cohérente et constante. De nombreux projets sont toujours sur la table et verront le jour au cours des prochaines années. Cela se traduit dans le plan triennal des immobilisations qui prévoit des investissements de 12 millions \$. Plusieurs de ces projets pourraient faire l'objet d'une aide financière non remboursable.

## 2022-12-268

### **Adoption du budget 2023 et du plan d'immobilisations 2023-2025**

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard,  
APPUYÉE ET RÉSOLU unanimement par les conseillers  
présents;

QUE le budget d'opération de la Municipalité de Saint-Urbain pour son exercice financier 2023, totalisant la somme de 2 736 595 \$, soit et est adopté tel que décrit ci-dessous :

<u>REVENUS</u>	<u>BUDGET 2023</u>	<u>BUDGET 2022</u>	<u>ÉCART \$</u>	<u>AUG. %</u>
TAXES	1 592 172 \$	1 449 231 \$	142 941 \$	10 %
TARIFICATION	379 851 \$	359 351 \$	20 500 \$	6 %
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	18 715 \$	19 950 \$	-1 235 \$	-6 %
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	192 376 \$	220 950 \$	-28 574 \$	-13 %
TRANSFERTS INCONDITIONNELS	22 514 \$	18 090 \$	4 424 \$	24 %
TRANSFERTS CONDITIONNELS	530 967 \$	314 772 \$	216 195 \$	69 %
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 736 595 \$</b>	<b>2 382 344 \$</b>	<b>354 251 \$</b>	<b>14.9 %</b>

**DÉPENSES**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	522 494 \$	480 260 \$	42 234 \$	9 %
SÉCURITÉ PUBLIQUE	286 923 \$	266 037 \$	20 887 \$	8 %
TRANSPORT ROUTIER	480 278 \$	401 707 \$	78 571 \$	20 %
HYGIÈNE DU MILIEU	352 341 \$	333 373 \$	18 968 \$	6 %
SANTÉ ET BIEN ÊTRE	18 803 \$	23 919 \$	-5 116 \$	-21 %
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	108 585 \$	91 597 \$	16 988 \$	19 %
LOISIRS ET CULTURE	221 088 \$	194 466 \$	26 622 \$	14 %
FRAIS DE FINANCEMENT	746 083 \$	570 984 \$	175 097 \$	31 %
AFFECTATION IMMOBILISATIONS	0 \$	20 000 \$	-20 000 \$	0 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 736 595 \$</b>	<b>2 382 344 \$</b>	<b>354 251 \$</b>	<b>14.9 %</b>

**PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS (2023 À 2025)**

<i>Description</i>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Service administratif	29 500 \$	40 700 \$	60 000 \$
Travaux publics	31 500 \$	372 500 \$	86 000 \$
Service incendie	1 097 000 \$	43 500 \$	7 500 \$
Hygiène du milieu	270 000 \$	0 \$	0 \$
Loisirs et culture	141 500 \$	67 000 \$	20 000 \$
Bâtiments municipaux	15 000 \$	72 500 \$	4 020 000 \$
Infrastructures routières	15 000 \$	2 468 000 \$	1 930 000 \$
Développement domiciliaire et industriel	1 045 000 \$	60 000 \$	10 000 \$
<b>Total</b>	<b>2 644 500 \$</b>	<b>3 124 200 \$</b>	<b>6 133 500 \$</b>

QUE le plan d'immobilisations 2023-2025 totalisant 11 902 200\$, dont copie est jointe à la présente, soit et est adopté.

**« ADOPTÉE »**

En l'absence de questions, madame la mairesse déclare cette période des questions du public close.

**2022-12-269      Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sandra Gilbert,  
APPUYÉE ET RÉSOLU unanimement par les conseillers  
présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20h35.

**« ADOPTÉE »**

---

\_\_\_\_\_  
*Mairesse*

\_\_\_\_\_  
*Secrétaire-trésorier*

*Je, Claudette Simard, mairesse, atteste que la signature du  
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142  
(2) du Code Municipal.*